

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION 2024\_133

**Objet : Convention de pacte territorial - France Rénov : Portage et délégation de maîtrise d'ouvrage au Syndicat Mixte Flandre et Lys pour une durée de 3 ans**

**Séance du mardi dix sept septembre deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente**

**Présents (55) :**

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Gilles DEVIENNE - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DUQUENOY - Marie-José DUPONT (Suppléante) - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHIEU - Catherine DEPELCHIN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Mark MAZIERES - Virginie DELESTRE - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Emidia KOCH - Christian BELYNCK

**Procurations (20) :**

Arnaud DEVILLEZ à Antony GAUTIER - Gaëlle LEFEVRE à Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA à Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE à Philippe GRIMBER - Pierre GRANDGENEVRE à Brigitte GALLI - Marc DEHEELE à Joël VERMEULEN - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL à Céline SAUZEAU - Pascal DECOOPMAN à Didier TIBERGHIEU - Jean-Michel PLAETEVOET à Sandrine KEIGNAERT - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Elizabeth BOULET à Luc EVERAERE - Jérôme DARQUES à Nathalie DEBOUDT - Marie SANDRA à Roger LEMAIRE - Jean-Luc DEBERT à Jean-Luc SCHRICKE - Jean-Pierre BATAILLE à Jean-Luc BARET - Dorothée DEBRUYNE à Joël DEVOS - Elizabeth GRESSIER à Dominique JOLY - Cindy SCHRAEN à Pierre-Louis RUYANT - Anne VANPEENE à Valentin BELLEVAL

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 75**

**Secrétaire de séance : Frédéric JUDE**

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



## SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 SEPTEMBRE 2024

### DELIBERATION 2024\_133

**Objet : Convention de pacte territorial – France Rénov’ : Portage et délégation de maîtrise d’ouvrage au Syndicat Mixte Flandre et Lys pour une durée de 3 ans**

Vu le Code de la construction et de l’habitation, notamment les articles R. 327-1 (PIG), L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants ;

Vu le règlement général de l’Agence nationale de l’habitat ;

Vu les statuts de Cœur de Flandre agglo ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Flandre et Lys ;

Vu le Plan local d’urbanisme intercommunal valant programme local de l’habitat dans sa dernière version applicable ;

Vu le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Cœur de Flandre agglo, adopté par délibération du conseil communautaire le 19/12/2023 ;

Vu la délibération 2024-14 du Syndicat Mixte Flandre et Lys, portant sur la signature de l’avenant à la convention du PIG Habiter Mieux année 2024-2025 ;

Vu les délibérations du 08/11/2023 du Syndicat Mixte Flandre et Lys « 2023-24 : Adil mission juridique » et « 2023-25 : Adil- portage de l’espace conseil France Rénov’ » ;

#### Préambule/contexte :

L’ANAH a adopté lors du conseil d’administration du 13 mars 2024 le modèle du futur cadre de contractualisation du Service Public de la Rénovation de l’Habitat (SPRH).

Par délégation de maîtrise d’ouvrage, le Syndicat Mixte Flandre et Lys porte actuellement :

- L’espace Conseil France Rénov’ par conventionnement avec l’ADIL,
- Le programme SARE (service d’accompagnement à la rénovation énergétique) et le Guichet Unique de l’Habitat pour le déploiement des volets « Dynamique Territoriale » et « Information -conseil », par conventionnement avec la Région Hauts de France,
- Le PIG pour le déploiement du volet « Accompagnement des ménages dans le cadre de la mission Mon Accompagnateur Rénov’ pour les années 2024 et 2025 ».

Le programme SARE prendra fin le 31/12/2024 et le PIG, qui a été prorogé, prendra fin le 31/12/2025. Afin de garantir la continuité des financements, un nouveau dispositif d’intervention est créé : le Pacte Territorial France Rénov’.

#### Les missions du Pacte Territorial France Rénov’

Le Pacte territorial reprend trois volets de missions : deux volets socles et un volet optionnel :

- Volet socle : « Dynamique territoriale » : actions de mobilisation des ménages et des professionnels en amont des projets de rénovation de l’habitat, en s’intéressant particulièrement au repérage et à la mobilisation des publics prioritaires (publics en précarité énergétique, perte d’autonomie, habitat indigne, parc privé locatif et copropriétés) ;
- Volet socle : « Information, conseil et orientation » des propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et syndicats de copropriétaires sur toutes les thématiques de la rénovation de l’habitat et quels que soient les revenus ;
- Volet optionnel : « Accompagnement » : la collectivité a la possibilité de contractualiser avec un ou plusieurs opérateurs pour des missions d’assistance à maîtrise d’ouvrage (AMO d’un PIG) sur les

sujets de rénovation énergétique, d'adaptation des logements ou de travaux de résorption de l'habitat indigne.

Conformément aux orientations de l'ANAH, le Pacte Territorial doit impérativement être défini au second semestre 2024 et signé entre l'Etat, l'ANAH et un EPCI avant le 31/12/2024.

Le SMFL a proposé de porter, pour le compte de Cœur de Flandre aggro et en continuité des actions déjà engagées et inscrit au PLUi-H, le Pacte Territorial pour une durée maximale de 3 ans, sous réserve de se voir déléguer sa maîtrise d'ouvrage (CCFL et Cœur de Flandre aggro).

A minima, le pacte territorial intégrera obligatoirement les deux volets socles « Dynamique territoriale » et « Information, conseil et orientation ».

La mission de délégation s'étend à compter de la signature de la convention jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement validée de celle-ci et de la réception des soldes de subventions afférents à cette convention.

**Il vous est proposé :**

- d'approuver le principe de délégation au Syndicat mixte Flandre et Lys de la maîtrise d'ouvrage pour le dispositif France Rénov' pour une durée de 3 ans,
- d'autoriser le SMFL à signer la convention avec l'ANAH pour le portage de la maîtrise d'ouvrage dans une continuité de service, pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2027,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte se rapportant à sa mise en œuvre et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Vote :**

**Pour : 75**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

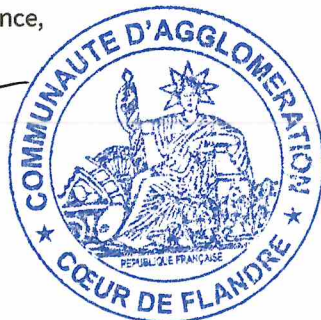
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 17 septembre 2024,  
Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de séance,



Frédéric JUDE



Le Président,



Valentin BELLEVAL

